

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 7 mars 2018

**Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35**

L'an deux mille dix-huit le sept mars à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le premier mars deux mille dix-huit, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

**APPROBATION DU
RAPPORT DE LA
COMMISSION
LOCALE
D'EVALUATION DES
CHARGES
TERRITORIALES
(CLECT) DU 13
DECEMBRE 2017.**

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA, Isabelle DELORD (à partir de 19h45), Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Claude ERMOGENI, Camille FALQUE (à partir de 20h10), Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Delphine PUPIER, Guillaume ROUSSEAU (à partir de 19h45), Irina SCHAPIRA, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Mathieu AGOSTINI, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Roland CASAGRANDE par Claude ERMOGENI, Camille FALQUE par Isabelle DELORD (jusqu'à 20h10), Narcisse NGAKA par Lionel BENHAROUS, Frédérique SMADJA par Sandie VESVRE, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS, Sonia ANGEL par Jean-François DEBYSER.

ABSENTS :

Isabelle DELORD (jusqu'à 19h45), Guillaume ROUSSEAU (jusqu'à 19h45), Georges AMZEL, Christophe RINGUET.

SECRETAIRE :

Christian LAGRANGE.

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20180307-D17-18-DE
Date de télétransmission : 09/03/2018
Date de réception préfecture : 09/03/2018

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2018

OBJET : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TERRITORIALES (CLECT) DU 13 DECEMBRE 2017.

VU la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
VU l'article L. 5219-5-XII du code général des collectivités territoriales,
VU le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est situé à Romainville,
VU la délibération n° 2016-01-19-2 du 19 janvier 2016 portant création de la Commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) auprès de l'EPT Est Ensemble et ses villes membres,
VU le rapport de la CLECT adopté lors de sa réunion du 13 décembre 2017,
VU l'avis de la commission des finances,

CONSIDERANT que lors de la séance du 13 décembre 2017 les membres de la CLECT ont approuvé le rapport soumis à délibération portant notamment sur les modalités de répartition de la première fraction du FCCT 2017 entre les 9 communes membres et sur le coût des charges liées aux compétences Plan local d'urbanisme et Renouvellement urbain,

CONSIDERANT qu'il appartient aux conseils municipaux d'approuver le rapport de la CLECT dans les conditions de majorité requise à l'article L. 5211-5 du CGCT, à savoir la moitié des conseils municipaux représentant deux tiers de la population ou les deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population.

VU l'avis de la commission compétente,
VU le Budget Communal,
VU le rapport du représentant légal,
VU le rapport ci annexé,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : DECIDE d'approuver le rapport de la commission locale d'évaluation des charges territoriales adopté le 13 décembre 2017 dont une copie est jointe à la présente délibération.

ARTICLE 2 : DIT que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal des Lilas, à l'intéressé et affichées en Mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas

Daniel GUIRAUD

Certifiée exécutoire compte tenu

- de sa transmission en Préfecture le **09 MARS 2018**
- et de son affichage le **13 MARS 2018**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

33 Voix pour

Voix contre

Abstentions

NPPV

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20180307-D17-18-DE
Date de télétransmission : 09/03/2018
Date de réception préfecture : 09/03/2018